



CHSCT.D - Mardi 2 mars 2021 Compte rendu

Déclarations liminaires : lire celle de l'UNSA -Éducation

M. Le Directeur d'Académie revient sur le cas du collège Rabelais et sur les quelques cas positifs d'élèves révélés par la presse. L'article de la presse relayé sur les réseaux sociaux ne doit prendre le pas sur l'information réelle et officielle. Mme SENTIS précise que le service médical s'occupe de Rabelais et confirme que les cas sont des contaminations familiales. Les critiques faites aux équipes ne sont donc pas justifiées.

Mme SENTIS explique pourquoi il existe des différences de chiffres entre la DSDEN et Santé Public France. Elle justifie par des données qui ne sont pas toujours parfaitement croisées et il faut que les établissements fassent remonter tous les éléments. Il est arrivé que les données de collèges ne soient remontées que partiellement. Les statistiques ne peuvent se faire que sur des chiffres confirmés.

Etat des lieux de la semaine 8 :

Actuellement, 46 élèves / semaines contre 120 cas par semaines en janvier. La courbe suit celle des chiffres du département. C'est parfaitement cohérent. En février : 182 cas en Deux-Sèvres contre 383 en janvier (dans les écoles et établissements scolaires).

Quelques variants anglais se développent dans le département : 30% environ alors que pendant les vacances nous avons 18% de variants. Dans les collèges, comme Niort on a de nombreux cas, mais disparates qui n'ont pas de lien entre eux. Aucun cluster n'est repéré. Les cas de COVID ont tous une origine intrafamiliale.

A Chiché (privée) : il a été repéré un cas de variant sud-africain : fermeture des classes concernées par sécurité.

En conclusion, nous avons davantage de cas sur le nord du département mais également sur Niort. Ce sont des contaminations intrafamiliales. Les chiffres sont concordants. L'école est le reflet de la société civile.

Test antigénique : il a été proposé une journée de test mercredi au lycée Paul Guérin = 54 tests seulement effectués. C'est bien faible commente le service médical.

Test salivaire : Les Tests Salivaires sont proposés pour une meilleure surveillance épidémiologique : lycée de la Venise Verte tous les 15 jours. Quelques cas de variant britannique ont été repérés. L'école DUGUESCLIN de Bressuire sera testée tous les 15 jours également.

Mobilisation de personnels infirmiers.

Pour les tests à venir, il a été ciblé des zones avec un accès limité aux soins: Cerizay, Sauzé-Vaussais et Chef Boutonne : sur les écoles et collèges publics et privés et Lycée Professionnel. Les tests seront effectués sur autorisation parentale pour les élèves.



Les enseignants ne seront pas réquisitionnés pour faire les tests car il faut aussi les matériels spécifiques : sur-blouse, lunettes... de plus il faut faire des gestes spécifiques. Les médiateurs seront déployés sur l'intégralité des tests salivaires et antigéniques, voire même sur les modalités administratives.

Les directeurs d'école du 1^{er} degré seront sollicités administrativement pour les listes et pour organiser le jour J. Les dates de tests et de travail administratif sont décidées en fonction de la journée de décharges du directeur avec le soutien d'un remplaçant et d'un CPC de circonscription.

Le rapport :

Il est décidé de travailler en GT pour être en mesure d'analyser le document de statistiques qui nous a été fourni.

Le médecin de prévention : emploie deux médecins du travail que nous n'avons pas. Les collègues ne peuvent pas être suivis convenablement. Il faut toujours diriger les collègues vers ce service de prévention car les collègues peuvent être redirigés et cela permet de chiffrer le manque de la médecine de prévention.

En cas de nécessité absolue, les collègues peuvent être redirigés vers un médecin spécialisé du secteur privé.

Le suivi des recommandations de l'ISST : les directeurs et chefs d'établissement sont responsables avec la collectivité d'assurer le suivi des ISST. Par contre le chef de service ne peut pas tout et doit faire part de son incapacité à répondre à une préconisation d'ISST. Il faut surveiller les évolutions qui sont attendues. M. SARRADIN demande un retour dans les 2 mois à la suite de ses préconisations. Il demande que les moyens nécessaires au suivi des recommandations soient accordés (comme du temps) et il faut que l'administration soit en mesure d'accompagner les collègues responsables de l'application de ces recommandations. Certains collègues préfèrent faire appel à des entreprises privées pour être accompagnés. Lors de la formation de décembre, il n'a pas été apporté de réponses claires, et l'accompagnement n'apparaît pas satisfaisant.

Les mesures :

Jean MOULIN - THOUARS : les recommandations sont en cours de mise en œuvre et réalisation encours. Visite prévue le 5 mars.

MAIRE LEVESCAULT primaire : les travaux d'électricité sont en cours. M. LEGERON suivi les travaux et une visite en période 5 sera effectuée.

MELLE DESFONTAINES : beaucoup de mesure en cours auprès de la région. Le DUER doit être actualisé. Pas de conseiller de prévention qui met en difficulté le suivi des dossiers. Visite en période 5 pour faire un point avec la Provisoire

PRAHECQ - Collège ZOLA : mesure mise en œuvre.

Condition de travail des établissements accueillant des élèves allophones dans le bressuirais :

L'accueil des enfants allophones est difficile à assurer au quotidien et nous relatons cette problématique depuis plusieurs années dans le 1^{er} degré. Les élèves arrivent dans le second degré. L'UNSA-Education demandait en CDEN davantage de moyens dévolus à cette problématique d'accueil des enfants allophones. Les effets se répercutent, sans que le 1^{er} degré ait eu la capacité de répondre véritablement à cette problématique. Les collègues se fatiguent et malgré une visite du CHSCT-D, en 2018, rien ne semble avoir évolué positivement pour les collègues et les élèves. L'accueil de ces enfants est primordial sur ce territoire et les moyens doivent être mis en conséquence des difficultés constatées et connues.

Les RSST : beaucoup de RSST ne sont pas traités et certains sont signalés traités alors qu'ils ne sont que vu ! On ne peut pas se satisfaire d'un signalement qui ne serait pas traité jusqu'à son terme.

Visite dans le cadre du PIAL : Le PIAL qui sera visité sera celui de Melle 3. Dans un deuxième temps serait visité THOUARS 4. Le DASEN doit confirmer ces choix après lecture de M. FOUET-BARD et de M. SANCHEZ, inspecteur ASH.

L'espace collaboratif : il pourrait être créé un espace collaboratif partagé pour les membres du CHSCT79, ce qui existe au niveau du CHSCT académique. Cela permettrait de pouvoir retrouver facilement les informations essentielles (logique de stock d'informations, et non de flux), ce qui faciliterait le travail des membres et notamment en cas de changement d'un membre. La modalité reste à préciser, à savoir définir si l'espace collaboratif est alimenté et classé par l'administration (avis, enquêtes, rapports), et en simple consultation, ou s'il sert de travail partagé sur des documents. Les deux systèmes pouvant d'ailleurs cohabiter.

Le suivi des AESH : plus de 200 nouvelles notifications depuis la rentrée de septembre. Ce qui fait que les personnels qui devaient être dévolus au remplacement ont été placés dans les classes. Les difficultés sont grandes et le nombre de nouvelles notifications ne pouvait pas être anticipé à ce point. La DSDEN n'a pas le réservoir d'AESH nécessaire pour répondre précisément aux demandes du terrain.

Les AVIS :

96 : le recrutement d'enseignant contractuel impacte les équipes pédagogiques. Les formations apportées ne remplaceront jamais les formations des INSPE. Les enseignants dans le 1^{er} degré assurent l'accompagnement de ces contractuels. Nous demandons que le recrutement d'enseignant titulaire soit à la hauteur des besoins pour éviter cet écueil des contractuels.

97 : absence de médecine du travail : plus de médecin depuis juin 2021. Les représentants du personnel constatent que des personnels ne peuvent avoir de RDV et c'est préjudiciable à la santé des collègues. Nous demandons que le nécessaire soit fait pour répondre aux besoins des collègues par le recrutement rapide de médecin de prévention.

Ces 2 avis sont votés à l'unanimité des syndicats représentatifs.

